Cfdt: CFTC

FINANCES PUBLIQUES

Paris, le mercredi 7 octobre 2020

Objet : Groupe de travail sur la formation initiale des A et B

Monsieur le Président,

Ce GT s'ouvre dans un climat tendu entre les chargés d'enseignement et l'administration. Même si les velléités de la DGFiP pour plafonner à 5 ans, ou plus, la durée de séjour sur les missions de chargé d'enseignement ont été freinées grace à la mobilisation de ces derniers et le soutien des organisations syndicales, il n'en demeure pas moins que l'idée continue à faire son chemin auprès de la DG. Nous ne nous satisferons pas d'un prochain GT en mode concertation...

L'une des fiches de ce GT entend dresser le bilan de la scolarité de la promotion millésime 2018/2019. Il s'agit de tirer les enseignements de la première année de scolarité rénovée des inspecteurs stagiaires. Ce bilan était d'autant plus attendu que les formations initiales des agents C et des contrôleurs ont été rénovées à l'aune de celle des inspecteurs.

En matière de bilan, celui lié au contexte sanitaire qui a obligé l'ENFIP à adapter les méthodes d'enseignement pour les formations initiales et continues était également très attendu.

Sur le fond des fiches, les éléments portés dans chacune d'elles n'ont pas manqué d'interpeller l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques.

D'abord, sur la fiche n°1. C'est-à-dire, l'évaluation à froid de la formation initiale des inspecteurs stagiaires, soit 6 mois après leur prise de fonction.

Les écarts entre le taux de satisfaction des stagiaires et celui des chefs de service est vertigineux.

Ainsi :

- en matière de contrôle fiscal le taux de satisfaction général des stagiaires n'est que de 47 % là où celui des chefs de services atteint 72 %, soit 25 points d'écart ;
- sur la gestion fiscale, on atteint un écart de 38 points ;
- enfin, le même constat peut être formulé pour le bloc informatique où l'écart atteint cette fois 43 points.

Quelles explications apportez-vous à de tels écarts ?

- Une trop forte attente des stagiaires qui ne se sentent pas prêts techniquement à affronter leur métier ?
- S'agit-il d'une certaine lucidité des stagiaires ?
- S'agit-il d'une trop grande humilité ?
- Ou bien dirait-on d'eux qu'ils sont trop exigeants avec eux-mêmes ?

Et quid des chefs de service ?

- Doit-on penser qu'ils se satisfont d'un étiage moyen du niveau de connaissance des stagiaires ?
- Voire, magnanimes, qu'ils auraient fait une croix sur l'acquisition de certains fondamentaux en se disant que la formation continue palliera aux lacunes ?

Par ailleurs, s'agissant du taux de satisfaction des stagiaires lui-même, il ressort inférieur à 50 % dans 3 blocs fonctionnels sur les 6 de la formation initiale. Un taux insatisfaisant, vous en conviendrez.

Beaucoup de ces questions ne trouvent pas de réponses dans les documents de travail fournis pour ce GT.

Si la fiche n°1 affirme que la 2e promotion apparaît plus satisfaite, des mesures correctives prises en conscience par les chargés d'enseignement n'y sont peut-être pas étrangères.

En effet, pour la scolarité 2019-2020, les mesures palliatives proposées par l'administration ont surtout consisté à raccourcir la phase de socle afin de renforcer la phase de bloc fonctionnel par un glissement des enseignements de management vers la seconde phase de la formation.

Une mesure à tout le moins cosmétique qui n'a, en rien, modifié le programme. Les modules du bloc fonctionnel restent, eux, inchangés.

Mais cela répond-il aux attentes des stagiaires et des chefs de service qui demandent des formations plus poussées, notamment en ce qui concerne le bloc « contrôle fiscal » ? A l'évidence non, et ce n'est pas faute d'avoir alerté à longueur de GT formation, de GT CF, CTR ou autres instances paritaires.

Le stage pratique probatoire participe aussi pleinement de la formation des stagiaires mais quand sa durée ne se limite, dans les faits, qu'à 2 mois. Il nous apparaît qu'il ne peut alors totalement remplir sa fonction. Les stagiaires ne sont pas les seuls à le souligner. Les chefs de services le disent également (cf. page 4). Il aurait aussi été intéressant d'avoir un retour de la part des tuteurs et des référents qui sont les grands oubliés de ces fiches. A ce titre, notre délégation rappelle ses revendications pour une réelle reconnaissance du tutorat.

Et alors que les stages d'immersion dans les services ont été supprimés, les stagiaires sondés estiment que ces stages auraient une utilité pour éclairer leurs enseignements théoriques. Il ne faut pas oublier que la formation initiale est avant tout une formation professionnelle : elle ne doit pas être hors-sol et par trop coupée des services.

Venons en ensuite à la fiche n°2 qui détaille la mise en œuvre de la formation initiale des contrôleurs stagiaires.

La précision tendant à dire que les contrôleurs stagiaires suivront une formation initiale plus professionnalisante ne peut qu'étonner.

D'abord sur une question de forme. En écrivant de tels propos, l'administration cautionne les propos entendus lors du GT sur les LDG Mobilités où, la même administration, a affirmé que les contrôleurs stagiaires pourront – peut-être – prétendre à l'avenir à des postes en Centrale dès lors qu'ils auront suivi une formation plus professionnalisante …sous-entendu l'actuelle formation ne serait pas de nature à prétendre à de tels postes.

Voilà qui n'est pas anodin, voire un poil offensant.

Sur le fond ensuite. Affirmer qu'une formation est plus professionnalisante alors que, pour une partie, elle n'est qu'une réduction de la formation socle des A ne manque pas de sel ou de piquant, selon les palais.

En quoi est-ce plus professionnalisant ?

Pour ce qui est de la formation attachée au « bloc fonctionnel », ce n'est pas en changeant la dénomination des enseignements sans en changer le contenu qu'ils seront plus professionnalisants !

Il y a en outre un point de la fiche n°2 sur lequel notre délégation vous demande un éclaircissement. Dans le dernier alinéa de l'article 2 du décret qui nous était soumis en Comité technique de réseau hier, mardi 6 octobre 2020, il est écrit, je cite, qu'une individualisation de la formation peut être mise en œuvre pour tenir compte des connaissances et des compétences acquises antérieurement par les stagiaires.

Notre délégation vous rappelle son opposition à toute optionnalité de la formation. La formation initiale n'a de sens que si elle conserve une unité d'action, de lieu et de temps. La formation initiale ne doit pas devenir une formation à la carte sauf à encourir le risque de la transformer en un simple produit de consommation !

Enfin sur la fiche n°3 qui traite de l'adaptation de la formation initiale dans un contexte de crise sanitaire.

L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques tient avant tout à souligner l'implication de l'ensemble des équipes de l'ENFIP pour assurer la continuité pédagogique dans le contexte de pandémie toujours en cours.

Mais ne soyons pas naïfs. Malgré toutes les bonnes volontés, l'enseignement à distance reste pour le moment un enseignement dégradé et ne peut être qu'une solution ponctuelle. Les outils sont encore trop artisanaux. En témoignent les difficultés récurrentes rencontrées par les stagiaires en tout distanciel pour accéder aux modules, ou tout simplement pour se connecter. Le VPN semble en être une des causes.

Concernant le déroulé de la formation initiale des stagiaires de la promotion 2019/2020, notre délégation souhaite revenir sur les modalités d'organisation du stage pratique probatoire.

Alors que l'administration avait annoncé, en toute logique au regard de la situation sanitaire, le report de cette phase obligatoire de la formation, qu'elle n'a pas été la surprise des inspecteurs stagiaires d'apprendre, en plein cœur de leurs congés, que leur stage de découverte était en fait leur stage pratique probatoire et qu'à ce titre, ils seraient évalués !

Les représentants des stagiaires auraient souhaité évoquer ce point avec l'ENFIP lors du 3e conseil de promotion programmé… hier 6 octobre. Mais, ils en feront leur deuil car celui-ci a été cavalièrement annulé sans que les élus n'en soient directement informés au demeurant.

Les IS de la promotion 2019/2020 regrettent par ailleurs le manque de communication à leur égard au moment où ils ont été amenés à rejoindre leur direction d'affectation. Certains y ont perçu un désintérêt de l'ENFIP qui pourtant continuait à assurer leur gestion administrative jusqu'au 31 août 2020. En effet, leurs chefs de service ont eu la possibilité de moduler leurs congés. Les stagiaires, eux, ne le surent pas forcement. Un message à leur intention aurait été bienvenu.

Certains inspecteurs stagiaires ont aussi interrogé l'ENFIP quant à leur rémunération et sont toujours en attente de réponse. Les messages contradictoires se sont succédés sur le versement des indemnités de stage, sur la régularisation des primes et sur d'autres points. Cette cacophonie ou ces silences sont plus que regrettables. Enfin, les stagiaires sont évidemment las de ne pas avoir de lisibilité sur leur traitement et les éléments de rémunération.

Enfin, s'agissant de l'actuelle promotion de stagiaires et pour en finir avec la question des indemnités de stage, le secrétaire général de la CFDT Finances publiques vous a interpellé sur la situation des stagiaires en tout distanciel qui sont exclus du dispositif indemnitaire alors qu'ils ont engagé des frais. Certes l'ENFIP a doté tous les stagiaires d'un ordinateur portable. Cependant pour certains d'entre eux, ceux en tout distanciel, il a été remonté des difficultés récurrentes de connexion qui peuvent rendre nécessaire l'acquisition d'un matériel propre. Ce simple constat suffit à notre sens à leur accorder l'indemnité de stage.

Toujours à propos des stagiaires vulnérables, l'alliance CFDT-CFTC vous demande d'exposer les modalités du dispositif de suivi de ces stagiaires afin de lutter contre le décrochage ou encore un sentiment d'isolement. Certains d'entre eux s'interrogent sur les modalités d'organisation des évaluations des unités de compétence. Devront-ils se rendre dans des locaux de l'administration ? pourront-ils composer à partir de leur domicile et dans ce cas-là selon quelles modalités ? Les fiches de travail n'abordent pas cette problématique.

L'alliance CFDT-CFTC conclura son intervention en évoquant la situation des collègues lauréats de l'examen professionnel ou promus par liste d'aptitude de B en A. Ces collègues ont rejoint le 1er octobre leur direction d'affectation et certains abordent avec inquiétude la poursuite de leur cycle de formation. Celui-ci a en effet été confié à leur direction d'affectation, or il apparaît dans certains cas qu'aucune formation n'était prévue au moment de leur arrivée. Êtes-vous en mesure de donner des précisions sur ce point pour quantifier cette situation ?

Les représentant(e)s Finances publiques CFDT-CFTC
Karine ROUSSEAU (CFDT)
Christophe Bonhomme-L'Héritier (CFDT)
Cécile GAUTHIER (CFTC)